



Roumégoux le 15 Février 1910.

Monsieur le Préfet.



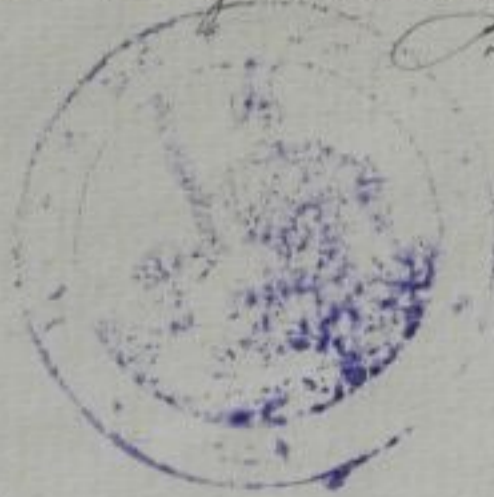
Vu à la base pour l'as d'observation
d'éclosion de M. le Secrétaire
à Roumégoux

J'ai l'honneur de vous informer que ma fille se trouvant actuellement malade en Espagne et dans l'impossibilité de venir en France par ce fait; je vous serai très reconnaissant si vous pourrez nous délivrer deux passe-ports, l'un pour ma femme et l'autre pour moi afin de nous permettre de nous rendre auprès d'elle.

Dans l'espoir que vous prendrez ma demande en considération, j'ai l'honneur de vous offrir tout mon respect.

A. de L...

Vu par nous, adjoint au maire de Roumégoux, avec avis très favorable.



P. le maire mobilisé
L. Stojant

Paladov

Amarguiera de Henares ce
1^{er} février 1918

Cher papa et chère maman

J'ai reçu hier votre
lettre et je suis heureuse de
voir que votre santé s'améliore
de maintenant ainsi que celle
de bébé.

Je tiens aujourd'hui très
demander un sacrifice; vous
connaissez mon état de santé
et vous savez que je suis
incapable de faire le voyage
de France sans m'exposer à

M. de Sen
accablée - 4.
parquet de

une rectitude.
Il faut absolument que vous
veniez me voir je ne puis
plus résister au désir
d'embrasser mon petit et
vous mêmes.

J'espère que vous allez
accepter ma proposition et
que vous vous mettez en route
vers le 20 courant pour arriver
ici le 22.

Papa qui a un peu
voyagé saura bien se faire
l'affaire d'ailleurs il pourra
de renseigner en route; j'enverrai
un billet Guogou à Tsim et
faîtes enqisister votre malle
pour la même station.

Portez moi quelques souvenirs
de pays et ma robe noire.
J'espère aussi que ma
belle mère de Saopue-bron
arrivera bien vous accompagner,
Maman, vous de passe-partout
avec photographies.
Petit enfant qui vous
embrasse très bien fort,

Etienne de Suines

M. de Suines
accablé - 4.
parce qu'il s'en

14 février 1918

M. le Secrétaire Général
accordera-t-il les
passeports demandés par
M. de Luines ?

Si oui, nous ferons déposer
la demande écrite et
délivrerons une formule
pour l'achat des carnets
mensuels.

Accordé sous condition
que des pièces (lettre ou certificat)
attesteront que la ville
de Lu. Prunier est vraiment
insuffisante.

